



**PV de la réunion du Conseil de l'école doctorale de philosophie
réuni en formation plénière le 6 novembre 2009**

Présents :

Jacques Dubucs, Jean Gayon, Annick Jaulin, Ramine Kamrane, Aurélie Knüfer, Catherine Larrère, Alberto Naibo, Esther Rogan.

Procurations :

Laurent Jaffro à Jean Gayon, Eric Marquer à Jean Gayon, Annick Jaulin à Jean Gayon pour la partie suivant son départ.

Invité permanent : Jean-Bernard Baillon.

Absents : Joël Biard, Philippe Boulanger, Christiane Chauviré, Alain Gras, Bruno Karsenti, David Kessler, Lionel Naccache, Jean Salem, Marion Vorms.

La réunion commence à 14h35

Jean Gayon indique que Laurent Jaffro succède à Jocelyn Benoist dans le Conseil en qualité de responsable du Master de philosophie.

1 - Adoption du procès-verbal du Conseil du 9 juin 2009

Quelques corrections sont apportées.

Vote :

OUI : 10

NON : 0

Abstention : 0

Le PV est adopté à l'unanimité.

2 - Point sur le budget: recettes et dépenses 2009, budget prévisionnel

Jean Gayon apporte des explications sur le budget 2009 dont le bilan provisoire est présenté au Conseil (voir annexe 1), notamment en ce qui concerne les modalités de plus en plus contraignantes de la prise en charge des missions.

Le budget prévisionnel pour l'année 2010 (annexe 2) est présenté, à hauteur de 60% de la subvention, conformément aux nouvelles règles comptables de l'Université. En proportions, le budget prévisionnel présenté garde la même structure que le budget 2009.

Vote :

OUI : 10

NON : 0

Abstention : 0

Le budget est adopté à l'unanimité.



3 - Appel d'offres du Collège des Ecoles doctorales

Jean Gayon attire l'attention du conseil sur les possibilités de financement offertes par le collège des écoles doctorales et énumère les projets qui ont été adressés via l'ED de philosophie.

- « Les pratiques itinérantes dans l'art contemporain », journée d'études organisée à l'initiative du Centre de Philosophie de l'Art (Equipe « Philosophies contemporaines ») dirigé par Mme le Pr. Anne Moeglin-Delcroix. Elle consistera en sept communications de doctorants des universités de Versailles, Paris 1, Paris 8, Tours, Lublin (Pologne), le 21 nov. 2009. La journée est organisée par Mme Moeglin et M Laurent Buffet (doctorant Paris 1). L'École doctorale et l'équipe concernée co-financent à hauteur de 800 euros.

Demande adressée au Collège des ED : 1012 euros (sur un budget total de 1812 €)

- « Atelier international Acte, Langage, Inconscient » (10-12 juin 2010). Ce projet vise à créer un groupe de recherches international dans le domaine de la philosophie du langage. Il associe l'Université Babes-Bolyai (Cluj) et l'Université Paris 1. Les communications de sept doctorants de Paris 1 et quatre étudiants de l'Université Babes-Bolyai seront commentées par des collègues de Paris 1, Paris 4, Liège, Vêrone, Bucarest et Babes-Bolyai. Publications à charge de la partie roumaine.

Demande adressée au Collège des ED : 4450 euros (sur un budget total de 11 175 €)

- « Colloque de doctorants en philosophie ancienne et en sciences de l'Antiquité : Ordres et désordres » (4-5 juin 2010). Ce projet associe l'ED 'Connaissances, langage et modélisation' de l'Université Paris Ouest (Nanterre) et l'École doctorale de philosophie de Paris 1. Douze doctorants seront sélectionnés par un comité scientifique suite à un appel à contributions. 1/3 des étudiants retenus au minimum viendra de Paris 1 ou Nanterre, les autres pourront être affiliés à des universités françaises ou étrangères. Le Comité scientifique sera composé de philosophes, historiens et spécialistes de Lettres classiques de Paris 1 (ED de philosophie et d'histoire), Paris 4, ENS-SHS de Lyon. Publication sur le site *Zetesis*. Ce projet interdisciplinaire et largement ouvert en termes géographiques est néanmoins d'un coût modéré, en raison de son principe même.

Demande adressée au Collège des ED : 1000 euros (sur budget total de 2355 €)

- La demande adressée sous le titre « Journées d'études doctorales au sein de *Philosophies contemporaines* », qui vise à fédérer les travaux des doctorants au sein de l'équipe mentionnée, n'a pas été acheminée car elle ne relève pas de l'appel à projets du Collège des ED (projets visant à interconnecter les écoles doctorales dans et hors Paris 1).

Jean Gayon se réjouit de ces demandes. Il espère que dans l'avenir l'ED de philosophie sera en mesure de monter des projets collaboratifs plus larges, à l'échelle de l'ED *in toto*, à l'instar de ce que certaines autres ED ont fait (par ex. l'ED d'économie). Le rapport de l'AERES a souligné l'absence de projet scientifique commun au sein de l'école doctorale de philosophie.

4 - Bilan de la campagne d'attribution des contrats doctoraux

Jean Gayon se félicite du nombre élevé (14) d'allocations en tous genres, obtenues par l'École et expose les difficultés rencontrées pour l'obtention de monitorats. Ceux-ci sont en nombre insuffisant. Le nombre élevé des allocataires normaliens, au sein de l'école, qui est en soi un signe de l'attrait scientifique de cette entité, a causé de graves problèmes en raison de la



priorité accordée à ces derniers en matière d'obtention de monitorat. Il souligne les efforts d'Eric Marquer afin de résoudre ce problème.

Jean Gayon communique au conseil une lettre de Jocelyn Benoist, portant sur les modalités d'attribution des monitorats. Jocelyn Benoist a demandé à Eric Marquer et Jean Gayon que le Président de l'Université soit informé.

Jean Gayon fait remarquer que dans cette démarche le Conseil doit veiller à ne pas se mettre en cause, par son refus d'interclasser les normaliens lors du classement des demandes de monitorat.

AJ souligne le fait que les allocataires normaux se trouvent ainsi désavantagés par rapports aux allocataires normaliens si le conseil persiste à avantager ces derniers dans l'attribution des monitorats.

Esther Rogan demande à connaître le détail des faits.

Jean Gayon relate la réunion des directeurs des UFR et des ED, présidée par le vice-président Jean Da Silva, où Eric Marquer et lui-même se sont trouvés contraints avec leurs collègues homologues de réaliser un classement général incluant les normaliens. Après cette réunion, un monitorat a été porté sur le budget de l'UFR, ce qui est une charge non négligeable. Un autre sera vraisemblablement pris en charge par l'ENS-Ulm.

Au terme de cette discussion, les directeurs de l'ED et de l'UFR s'engagent à adresser un courrier au Président de l'Université. Ce courrier s'appuiera sur le dernier alinéa de la lettre de Jocelyn Benoist (annexe 3). Il fera aussi valoir que le Conseil, confronté à un grand nombre de normaliens, a fonctionné selon les règles en vigueur les années précédentes.

5 - Information sur les bourses de mobilité internationale

Jean Gayon attire l'attention du conseil sur l'attribution des bourses de cotutelle et de mobilité qui interviendra fin décembre, début janvier. Les doctorants de philosophie sont en général bien placés.

Il informe le Conseil de l'ouverture des bourses Erasmus aux doctorants : elles sont de 300 euros par mois et portent sur un maximum de 6 mois. Les conventions Erasmus avec l'Université étrangère concernée doivent être étendues au niveau doctoral. Il y en aura autant de disponible que les conventions existant au niveau de l'UFR entre Paris1 et les universités d'accueil.

Il existe par ailleurs des bourses de mobilité internationale de la Région Ile-de-France sur critères sociaux (400 euros par mois). Elles sont cumulables avec les précédentes.

6 - Information sur les offres de formation transversale

Jean Gayon dit que des formations organisées à l'échelle de l'Université sont accessibles aux doctorants et ce notamment au niveau de l'enseignement des langues, et d'un module de formation à l'édition scientifique organisé par les Publications de la Sorbonne.



7 - Politique des mentions à Paris 1

Jean Gayon demande l'avis du conseil sur la politique des mentions à Paris 1. Certaines universités, comme Paris 6 ou Strasbourg, ont éliminé les mentions des thèses. Jean Gayon est en faveur d'un semblable abandon par Paris 1, pour les raisons suivantes : (1) impossibilité de pondérer l'attribution de la mention THF (donc inéquité) ; (2) comportement variable des jurys ; (3) tendance du CNU et des commissions de recrutement à considérer négativement toute thèse qui n'a pas obtenu la mention THF) ; (4) L'arrêté de 2007 ne mentionne l'attribution d'une mention que comme une possibilité.

Catherine Larrère est pour cette élimination notamment en rapport avec la commission des spécialistes.

Jean-Bernard Baillon dit que les universités scientifiques ont déjà éliminé les mentions.

Jacques Dubucs dit que les publications sont davantage prises en compte par le CNU que les rapports de thèse et surtout les mentions. Selon Jacques Dubucs, les signes de distinction de la thèse seront désormais le nom du directeur, la composition du jury et le nom de l'université.

Au terme de la discussion, le Conseil est favorable à l'abandon des mentions. Cet avis sera transmis au Collège des ED.

8 - Formation doctorale

Jean Gayon mentionne que l'AERES a reproché à l'ED de philosophie de ne pas proposer des enseignements, séminaires toute autre opération de formation qui lui soient propres. Le comité de visite a aussi suggéré de calibrer le diplôme de doctorat en ECTS (tant pour la thèse, tant pour le reste, par exemple dans la proportion 150/30). Le comité de visite de l'ED de philosophie a aussi suggéré de demander à l'Université une enveloppe de 200h EqTD pour la formation doctorale. En fait, toutes les ED de Paris 1 ont entendu des propos semblables lors des visites AERES. Face à cette situation, et en accord avec le Président de l'Université, le Collège des ED s'est saisi du dossier et a engagé une réflexion. Par ailleurs, selon une information transmise par Mme Yvonne Flour, vice-présidente du Conseil scientifique, le Ministère aurait fait savoir que les écoles doctorales allaient dans l'avenir recevoir une dotation proportionnelle au nombre de leurs doctorants. Ceci amènera sans doute les écoles doctorales à définir plus précisément leurs parcours doctoraux en fonction de la durée réglementaire de trois ans.

Jacques Dubucs exprime ses doutes sur de possibles séminaires transversaux. Mais il suggère de s'appuyer sur eux pour préparer les doctorants à leur professionnalisation.

9 - Financement des soutenances de thèse

Jean Gayon indique que l'enveloppe de l'université pour ce soutien, qui a été de l'ordre de 80.000 euros jusqu'en 2008 s'est révélée insuffisante, ce qui a créé des dysfonctionnements (frais de membres extérieurs remboursés dans des délais inacceptables). En outre, une enquête dans les ED a montré que les pratiques des différents services des thèses étaient inhomogènes, les règles appliquées dans le service des thèses sciences humaines étant les plus restrictives. En concertation avec les vice-présidents Da Silva et Hervier, le Collège des Ecoles doctorales élabore actuellement des propositions qui seront soumises au Président et aux conseils centraux de l'Université.



En ce qui concerne les cotuelles, la question des financements se pose de manière particulière, car les conventions de cotuelles engagent l'Université. Or l'Université n'a pas de règles à ce sujet : les services des thèses appliquent les règles en usage pour toute thèse. Le Collège des ED fera aussi bientôt des propositions sur ce sujet. Dans leur attente, il est vivement recommandé aux directeurs de thèses de veiller à ce que chaque convention de cotuelle prévoie de manière explicite les modalités de financement des jurys de soutenance par les deux universités partenaires.

Jean-Bernard Baillon déclare qu'il faudrait mettre les équipes à contribution.

Jean Gayon répond qu'en pratique c'est souvent le cas, mais que la charge devient vite insupportable lorsqu'une équipe a beaucoup de doctorants.

10 - Co-direction de thèse (conditions)

Depuis l'arrêté du 7 août 2006 a officialisé la possibilité de codirection. La qualité de codirecteur est soumise aux mêmes conditions statutaires que celles relatives à la direction de thèse : le codirecteur doit donc être HDR ou assimilé. Or en pratique, de nombreux MCF ou Chargés de recherche co-encadrent des thèses à Paris 1. Une discussion s'engage sur ce point. Le Conseil de l'école doctorale convient de demander au Conseil scientifique d'examiner si et dans quelles conditions des MCF ou CR pourraient formellement être autorisés à codiriger une thèse.

11 - Rapport AERES: bilan

Le rapport AERES a été globalement très positif, l'ED de philosophie ayant été ainsi notée :

- Qualité de l'adossement scientifique : A+ ;
- Fonctionnement de l'ED : A+
- Encadrement (taux d'encadrement, durée des thèses, financements, etc.) : A
- Suivi et insertion des docteurs : A
- NOTATION GLOBALE : A+.

Le Conseil examine alors la conclusion du rapport, rubriques « points forts » et « points faibles. Il prend note des « points forts » :

- bonne définition des thématiques prioritaires ;
- grande visibilité disciplinaire ; forte individualité des équipes ; qualité de l'encadrement, excellence du vivier master ;
- recherche systématique de financements, nombre important d'allocataires, implication des doctorants à tous les niveaux ; structure administrative bien en place et opérationnelle ;
- site web excellent et régulièrement mis à jour ;
- outils de communication et valorisation (revue *Philonsorbonne*) ;
- bon suivi de la formation des doctorant (90h) ;
- gouvernance de qualité (directeur et Conseil).



Puis le Conseil délibère sur l'impact éventuel des critiques et suggestions sur le fonctionnement de l'ED.

« Points faibles »

1. « Absence de formation doctorale propre à l'ED et structurée : les formations sont assurées par d'autres services de l'Université et par les équipes ». Cette remarque est factuellement juste. L'ED de philosophie a choisi de s'appuyer massivement sur ses équipes de recherche, extrêmement actives au niveau doctoral. Cette dynamique ne doit pas être cassée, mais il convient sans doute de mettre en place aussi des opérations de formation spécifiquement organisées par l'ED.
2. « Absence d'une véritable politique scientifique (projet théorique) articulé sur l'ensemble des équipes, ou du moins plus centrales... On note une disparité entre la visibilité scientifique des équipes d'accueil et des doctorants, et celle de l'école doctorale en tant que telle ». Face à cette critique, le Conseil s'interroge sur ce que pourrait être une « politique scientifique propre » d'une ED de philosophie, sinon la philosophie elle-même, dans la variété des sujets et écoles de pensée existant dans les équipes. Jean Gayon estime que cette critique rejoint la précédente. Il convient de la prendre de manière pragmatique : si l'ED met en place des opérations transversales, elle aura inévitablement une « politique scientifique propre ».
3. « L'implication des enseignants-chercheurs est clairement à améliorer dans le fonctionnement quotidien de l'ED, en comparaison des étudiants sur lesquels une bonne part des activités repose ». Cette pratique paraît quelque peu injuste, dans la mesure où l'implication des enseignants-chercheurs (et chercheurs) se manifeste principalement au niveau des équipes.
4. « La procédure d'attribution des allocations ministérielles, pour être plus équitable, ne devrait plus impliquer les doctorants (ou seulement à titre consultatif). » « L'ED doit réexaminer le rôle des élus doctorants dans la distribution des allocations de recherche » (dit dans la rubrique « commentaires et suggestions). Sur ce point, A. Naibo rapporte qu'il a recueilli des avis intéressés sur la procédure de notre ED à Cologne. J. Gayon estime qu'une réflexion de fond de l'ED est nécessaire à court terme, la critique ayant été adressée non seulement par l'AERES, mais par l'Université. Au cours de la réunion du Directeur avec le comité de visite AERES, cette critique a été la seule présentée comme visant une anomalie majeure dans l'ED.
5. Le rapport a noté l'insuffisance des locaux et des financements « pour une ED de cette importance numérique et scientifique ». Le Conseil ne peut que se féliciter de cette critique, qui vise l'Université, et retient le commentaire final du Comité de visite : « L'ED doit se doter d'une salle de travail pour les doctorants ». Lors de l'entretien avec le directeur, le comité de visite a insisté sur la notion d'une « salle commune », qui serait à même de faire exister l'ED en tant que telle, par delà les équipes. Le Conseil retient cette suggestion, et devra s'en souvenir dans ses négociations avec l'Université.

Commentaires et suggestions (outre ceux et celles découlant directement des critiques)

1. L'ED « doit réévaluer sa politique de nouvelles inscriptions en thèse afin d'éviter les cas de surcharge rendant l'encadrement problématique ». Les nouvelles règles adoptées par l'ED, et bientôt par l'Université, au sujet du taux d'encadrement et de la durée des thèses, devraient répondre à cette question.



2. « Il serait utile d'augmenter la périodicité de la revue des doctorants afin de pouvoir accueillir plus de publications (4 parutions par an ?) et réfléchir à d'autres supports ». Cette critique atteste de la réussite de *Philonsorbonne*. Le Conseil se saisira prochainement de cette question.
3. « L'ED peut largement améliorer la politique institutionnelle des relations internationales et le travail sur l'insertion professionnelle ». Un effort majeur doit en effet être consenti sur ces deux dossiers.

12 - Renouveau du Conseil de l'École doctorale de philosophie

Le renouvellement du conseil doit s'effectuer sous peu. Aussi bien en raison du délai régulier que du départ de Mme Lichtenstein. Mlle Vorms, membre du collège des étudiants, va soutenir sa thèse sous peu quitte aussi le conseil.

Le mandat du directeur coïncide avec celui du Conseil (quatre ans, renouvelable une fois). Jean Gayon déclare qu'il n'est pas candidat à une nouvelle mandature. Il demande néanmoins au Conseil de différer la constitution du nouveau Conseil et l'élection de six à huit mois afin qu'il puisse avoir la possibilité d'achever les chantiers qu'il a initié au sein du collège des écoles doctorales, le directeur du Collège étant par définition l'un des directeurs des écoles doctorales. Yvonne Flour, Vice-Présidente du Conseil scientifique, et Jean-Claude Colliard, Président, lui ont donné leur accord. Le Conseil n'objecte pas.

Jean Bernard Baillon expose la situation du Centre Marin Mersenne. Dans l'état actuel des choses, le Centre Marin Mersenne demeure dans l'École doctorale de philosophie ; c'est désormais Mme Marie Cotrell qui le représentera dans le Conseil de l'École.

La réunion prend fin à 16h40

Compte rendu rédigé par Jean Gayon et Ramine Kamrane

Jocelyn Benoist, 6/10/09 12:02 +0200, Problème des Allocataires Normaliens**1**

Delivered-To: gayon@noos.fr
DKIM-Signature: v=1; a=rsa-sha256; c=relaxed/relaxed;
d=gmail.com; s=gamma;
h=domainkey-signature:mime-version:sender:received:date
:x-google-sender-auth:message-id:subject:from:to:content-type
:content-transfer-encoding;
bh=yiYeZBkKa3QWEx2xuwohmr/w3CTlaqLuyOxMJLwDTc=;
b=tldKEUbkZFRINjrAC999k/647FVaSGbZ1et+PzxDVf2SFdehipXKtuLKSvU+nM0ZOS
gLus/Cg05GkR/xcfyjvZuLHrkb8KOqsYWjUgm7ty2qVpJYqS8S2ii3vIqUDTywr6jog
i6nVIRdbpk/X+oy0wgoLib4Mky+AfOcrOyxXc=
Sender: jocelyn.benoist@gmail.com
Date: Tue, 6 Oct 2009 12:02:09 +0200
X-Google-Sender-Auth: f59ccb378d44688
Subject: Problème des Allocataires Normaliens
From: Jocelyn Benoist <Jocelyn.Benoist@univ-paris1.fr>
To: Eric Marquer <Eric.Marquer@univ-paris1.fr>, Jean Gayon <gayon@noos.fr>
X-AV-Checked: clean on av8

Cher Eric,
Cher Jean,

Je ne veux bien sûr pas ajouter à vos problèmes. Je me rends bien compte que vous faites ce que vous pouvez dans une situation imprévue et difficile.

Il est cependant de mon devoir, dans l'intérêt de notre collectivité, d'exprimer mon insatisfaction quant au mode de règlement (ou de non-règlement) du problème des allocataires normaliens.

La sélection que vous avez opérée dans l'urgence - je sais bien que vous n'aviez pas le choix - pas plus que son ajustement après coup en réponse aux protestations individuelles d'un collègue, ne me satisfont pas, ni dans leur principe, ni dans leur contenu.

Le vote du Conseil était clair: pour cette année, nous demandions un monitorat pour tous les allocataires normaliens candidats, sans exception, ni classement réel autre qu'alphabétique.

Il faut tenir nos engagements, et trouver un monitorat pour toutes et tous, sans établir une hiérarchie que notre conseil, de fait, n'avait pas envisagée, et dont il avait même repoussé le principe dans un vote explicite.

Il y va de l'avenir du système des AMN, qui a toujours constitué un ressource importante pour notre UFR, et un élément de son succès et de son prestige. Les relations privilégiées que cette UFR entretient avec l'ENS, relations éminemment profitables à notre Université, sont en jeu.

Je suis bien conscient de ce que la globalisation des monitorats au sein du nouveau "contrat doctoral" risque de faire porter la charge financière de ce système de façon exclusive par l'Université, au détriment des étudiants non normaliens. Ce n'est pas acceptable, et il paraît clair que des négociations doivent s'ouvrir, au niveau de la Présidence, avec la direction de l'ENS, afin de trouver une solution structurelle à ce problème (co-financement? autre source?).

Sinon les ratés actuels, très mal perçus à l'ENS, risquent de remettre en question la viabilité d'un système qui constitue, pour notre UFR et notre Université, une source constante d'excellents doctorants. Les incidents éminemment regrettables de cette rentrée, auxquels je continue d'espérer qu'une solution globale, c'est-à-dire encore une fois concernant toutes et tous, pourra être trouvée, ne constituent, de ce point de vue, qu'un début.

Pourriez-vous, s'il vous plait, transmettre ces observations par la voie hiérarchique?

Printed for jean gayon <gayon@noos.fr>**1**